

## Des cas limite pour imposer l'avortement légal

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 6 avril 2010

Intéressant, ce commentaire de l'association pro-vie argentine InfoVida, publiée par [Aica.org](#), qui réagit aux affaires d'avortements judiciairement ordonnés qui se multiplient actuellement dans les diocèses patagons. Je vous en propose la traduction :

**Il y a un schéma qui se répète de manière révélatrice. Des mineures abusées pendant des années par les concubins de leurs mères ou des proches parents. Silence total desdites mineures pendant toute cette période. Des mères et des proches qui ne se rendent compte de rien. Des écoles qui ne perçoivent aucun changement dans le comportement des victimes. Des amis qui ignorent tout. Des organismes d'Etat, spécialement désignés pour protéger et prendre soin de l'intégrité de la femme et de l'enfance, totalement absents.**

**Puis d'un seul coup une grossesse se confirme chez la mineure et les grand-mères, les proches parents, les enseignants, les juges, les psychologues judiciaires, les gouverneurs, le législateur, l'INADI, le ministère de la Santé de la nation, le Conseil national des femmes, la Secrétairerie nationale des droits humains, sortent de leur silence pour demander un « avortement gratuit procuré par l'Etat » pour « rétablir » la « santé psychique » de la mineure violentée.**

C'est une « **technique pour imposer l'avortement dans notre société** », assure le texte d'InfoVida :

**A l'évidence, si les viols allégués sont réels, personne ne semble s'être ému de ce qu'ils avaient lieu ou avoir fait quoi que ce soit pour éviter la promiscuité où vivait la victime. (...) On rejette toutes les demandes d'adoption qui sont formulées. On ne s'intéresse à ces cas que pour imposer l'avortement dans ce pays : il y a donc une impérieuse nécessité pour que l'avortement ait lieu et que cela se sache. Conclusion : on finit par tuer un bébé innocent et sans défense, parce que cela sert de justificatif pour accomplir le plan politique imposé depuis l'extérieur à notre société.**

**La jeune mineure retourne, après l'assassinat de son enfant, vers le lieu où l'on a abusé d'elle. Les violeurs supposés continuent en vie et ne sont en rien obligés de prendre leur responsabilités par rapport à un enfant. C'est le cycle qui ne**

**cesse de se répéter pour imposer la disparition forcée des bébés en tant que politique de l'Etat.**

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits.com).